

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 47

| | | |
|--|--|---|
| Artenay : M. GUDIN Pascal Mme SOUBIEUX Annie ; M. VAURY Francis | Baigneaux : Mme PEILLON Chantal | Bazoches les Hautes : M. PEIGNE Marcel M. JOHIER René |
| Boulay les Barres : Mme LAMY Brigitte M. PIEDALLU Maurice | Bricy : M. AUBERT Dominique M. PICAULT Frédéric | Chevilly : M. TEXIER Bernard M. JOLLIET Hubert |
| Coinces : M. HURAUULT Jean-Claude M. BRUNEL Stéphane | Cormainville : Mme PICHON Anne | Dambron : Mme DENIZET Maryvonne Mme PASQUET Bernadette |
| Fontenay sur Conie : M. ALLAIS Jean-Luc M. DAUBIN Gérard | Gémigny : M. PINSARD Patrick | Gidy : Mme FOUCHET Valérie M. PERRON Dominique |
| La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne M. MOREAU Gilles | Lion en Beauce : M. FAUCHET Gilles | Orgères en Beauce : M. HUDEBINE Roger |
| Patay : Mme SEVESTRE Michelle | Poupry : M. COCULET Gilles | Rouvray Ste Croix : M. LLOPIS Christophe Mme ALVES Stéphanie |
| St-Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY Nicole Mme LAUNAY Monique | St-Péravy la Colombe : M. PELE Denis | St-Sigismond : Mme SALLE Josette M. SOUPIRON François |
| Santilly : M. LACHAUME Jean-Paul M. MOREAU Richard | Sougy : M. SEVIN Christophe M. POURADIER Serge | Tilly le Péneux : Mme SEVESTRE Chantal M. DOUBLIER Jean-Paul |
| Tournoisis : M. DEBREE Bruno M. LOUIS Thierry | Trinay : Mme PECHEUX Karen Mme GUIDEZ Monique | Villamblain : M. CLAVEAU Dominique |
| Villereau : M. RICHARD Jean-Louis | | |

Absent excusé : Orgères en beauce : M. LEGOURD

Pouvoir : Neuville aux bois : M. Macé pour M. RICHARD

Votants : 46 votants + 1 pouvoir = 47 votants

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9 h 42.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2018. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

Focus sur l'année 2018 : Adhésion à un Groupement d'Autorités Concédantes avec 6 autres syndicats pour l'exploitation d'un nouveau Centre de Tri à Saran dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri prévue au 1^{er} janvier 2022.

Les tonnages d'ordures ménagères (190 kg/an/habitant contre 187 kg en 2017) en légère augmentation restent nettement inférieurs à la moyenne nationale (226kg/an/habitant). La collecte

sélective a diminué passant à 46,3 kg/habitant contre 47,66 kg/habitant en 2017. Il faut davantage communiquer afin de ne pas trop s'écarter de l'objectif fixé par CITEO soit 48 kg/an/habitant.

Les tonnages du verre 33,10 kg/habitant ont légèrement augmenté mais reste assez loin de la moyenne nationale qui est de 37 kg/an/habitant.

Les apports en déchetteries ont sensiblement diminué (370kg/habitant) mais continuent d'être au-dessus de la moyenne nationale (239kg/an/habitant).

La qualité du tri sélectif prend une mauvaise tendance et continue à se dégrader avec un taux de 17,41% (286 tonnes de refus) contre 16,77% (257 tonnes de refus). Ce taux doit fléchir car l'expérience prouve que l'on peut faire mieux.

Le coût du service reste stable et le coût de la TEOM par habitant poursuit sa courbe décroissante.

En conclusion, les résultats sont satisfaisants pour la qualité de la collecte et du tri ainsi que les apports en déchetteries.

Le tableau de bord de synthèse présenté permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport annuel 2018 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.

3. RAPPORT ANNUEL DE BGV

Le président présente à l'assemblée le rapport 2018 de Beauce Gâtinais Valorisation, regroupant le SIRTOMRA, le SITOMAP, le SMETOM, qui a en charge le traitement de la collecte des trois syndicats.

Le centre de valorisation énergétique a traité 41 621 tonnes d'apports des 3 syndicats et 19 845 tonnes provenant de l'extérieur (DND des activités économiques et autres). Il a fonctionné à 100% de sa capacité et produit 20 167 MWH thermiques à la malterie ainsi que 19 934 MWH électriques sur le réseau EDF.

Les mesures de prévention environnementale concernant la sortie de cheminée sont conformes aux normes d'émission de polluants fixés par la DREAL.

Le centre de valorisation matière a trié 8 997 tonnes, quantité en légère hausse par rapport à l'année précédente.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE : (CONTENEURISATION...)

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) tient compte des recommandations de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladies des Travailleurs Salariés R437, et notamment en ce qui concerne la conteneurisation obligatoire pour la collecte des ordures ménagères.

Le président informe l'assemblée que le règlement de collecte doit être modifié et en annonce les points, notamment celui de rendre obligatoire la conteneurisation. Il insiste sur l'article 6 « Exécution du règlement », « Chaque commune peut adopter ce règlement de collecte par arrêté municipal, le rendant ainsi opposable aux tiers sur le territoire de la commune. Le maire pourra ainsi le faire appliquer dans le cadre de son pouvoir de police.

**L'assemblée, après en avoir débattu et à l'unanimité,
- accepte les modifications apportées dans le règlement de collecte et le principe de rendre la conteneurisation obligatoire.**

5. MARCHE DE COLLECTE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le président informe l'assemblée de la composition du DCE. La consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. La mise en ligne est prévue début juillet, pour une remise des offres le 20 septembre 2019. L'attribution se fera fin 2019 pour un début de marché au 1^{er} avril 2020.

RESUME ET PHASAGE DES PRESTATIONS

AVANT ECT (01/04/2020 → 31/12/2021)

1 AN ET 9 MOIS

TRANCHE FERME

- **Maintien des modes et calendriers de collecte en vigueur**
- **OMr/Collecte Sélective :**
 - **Porte-à-Porte C1 en simultané**
 - **BOM simples ou bi-compartmentées**
 - **Exutoires : Pithiviers**
 - **Rupture de charge autorisée**
- **Verre :** *Maintien de la collecte en AV*

PASSAGE A L'ECT (01/01/2022)

6 ANS

TRANCHE OPTIONNELLE

- **Désynchronisation des collectes OM et CS à l'occasion de l'ECT (changement de centre de tri)**
- **OMr - nouveau calendrier autorisé :**
 - **Maintien Fréquence C1**
 - **BOM simples ou bi-compartmentées**
 - **Exutoire : Pithiviers**
 - **Rupture de charge autorisée**
- **Collecte Sélective - nouveau calendrier autorisé :**
 - **Fréquence C1 avec variante obligatoire C0,5**
 - **BOM simples ou bi-compartmentées**
 - **Exutoire : Saran**
 - **Rupture de charge autorisée**
- **Verre :** *Maintien de la collecte en AV*

Le président demande aux membres du bureau d'approuver le DCE et de l'autoriser à lancer la consultation.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- **Approuve le DCE et autorise le président à lancer le dossier de consultation des entreprises.**

6. PERSONNEL : NOMINATION D'UN TECHNICIEN

Mme THIERRY Marion est lauréate depuis le 10 octobre 2018 du concours de technicien et souhaite un avancement de grade afin d'être nommée sur son poste en tant que technicien. Sa nomination prendra effet dès le 1^{er} juin 2019 avec un effet rétroactif.

7. AFFAIRES DIVERSES

a) Sougy : Projet photovoltaïque

Le président informe l'assemblée que la société QUADRAN a déposé un permis de construire modificatif pour un changement d'accès sur le site. Cette modification ne change pas le planning prévisionnel qui impose une mise en service de la centrale photovoltaïque avant août 2020.

b) Communication : « N'en jetez plus 2019 » - Distribution

Le journal du syndicat devrait être distribué en septembre. Le prestataire qui en assurait la distribution a arrêté son activité. Le président demande au conseil syndical s'il est possible que les communes puissent prendre le relais. Une majorité de délégués accepte cette proposition.

c) Déchetteries : Auto-entrepreneurs, micro-entreprises... ?

Le SIRTOMRA a longtemps fait profiter de la gratuité d'utilisation des déchetteries pour les auto-entrepreneurs et micro-entreprises contrairement aux artisans et entreprises qui eux sont facturés. Le président dit que les syndicats voisins ne pratiquent pas cette gratuité. Après échanges de points de vue, l'assemblée à une forte majorité décide la facturation en déchetteries des auto-entrepreneurs et micro entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h30.